

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : CHATEAU GONTIER
E-MAIL : thblanchet@orange.fr
TÉLÉPHONE : 06 75 03 28 43
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Thierry BLANCHET

N° D'ÉPREUVE FFM : 460
DATE : 12 OCTOBRE 2025
LIEU : CHATEAU GONTIER CIRCUIT Guy BLANCHET

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Francis MEHAT	Licence : 017031
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON	Licence : 29982
Membre du Jury	Claude TRENEL	Licence : 023302
Membre du Jury	Pierrot LEROYER	Licence : 015561
Commissaire technique responsable	Joël MARCHAND	Licence : 016418
Responsable du chronométrage	Murielle LARDEUX	Licence : 026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Trophée Grand Ouest Side car cross	Pilote:15 ans		De 350 à 750cc en 2 temps	36 euros (engagement auprès de Bastien Marchand)
	Passager:14 ans		De 350 à 1000cc en 4 temps	35€
Solo national	13 ans		classe 2,3,4 à partir de 125cc 2 temps	36 euros (engagement auprès du club)
Ch de ligue 125cc	13 ans		125cc 2 temps	36 euros via engagesport
Ligue minicross	6 ans	11 ans	50cc	25 euros via engagesport
	7 ans	11 ans	65cc	25 euros via engagesport

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Mourad NEDJAR**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Chateau Gontier**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de moto cross Guy BLANCHET**

Adresse **Route de Marigné Peuton Chateau Gontier 53200**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1460 Mètres**

Largeur minimum de la piste **6 mètres**

Largeur de la grille **37 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ **75 mètres**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **24/04/2025**

MOTO-CLUB
CHATEAU GONTIER
Président

VISA DE LA LIGUE

DATE: 15 mai 2025

LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE

Signature numérique
de LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE,
o, ou,
email=liguepaysdelaloire@ffmoto.com, c=FR
Date : 2025.05.15
10:24:58 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **22/05/2025**

NUMÉRO: **25/0543**

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

HORAIRE PREVISIONNELS*

MOTO-CLUB : CHATEAU GONTIER

DATE: 11 OCTOBRE 2025

LIEU: CHATEAU GONTIER



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16H00	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	4H00
16H00	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	4H00

MOTO-CLUB : CHATEAU GONTIER

DATE : 12 OCTOBRE 2025

LIEU : CHATEAU GONTIER

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
07H00	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	1H30
07H00	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	1H30
08H45	Essais Libres	Nationale solo	15mn
09H05	Essais Libres	TGO Side car	15mn
09H25	Essais Libres	Ligue Minicross	10mn
09H40	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cm3	5mn et 15mn
10H00	Entracte		20 mn
10H20	Essais Chronométrés	Nationale solo	15mn
10H40	Essais Chronométrés	TGO Side car	15mn
11H00	Essais Chronométrés	Ligue minicross	10mn
11H20	Manche 1	Ligue 125cm3	15mn et 1t
	Repas		
13H30	Manche 1	National solo	20mn et 1t
14H00	Manche 1	TGO Side car	15mn et 2t
14H30	Manche 1	Ligue minicross	10mn et 1t
14H50	Manche 2	Ligue 125cm3	15mn et 1t
15H10	Entracte		20mn
15H30	Manche 2	National solo	20mn et 1t
16H00	Manche 2	TGO Side car	15mn et 2t
16H30	Manche 2	Ligue minicross	10mn et 1t
16H50	Manche 3	Ligue 125cm3	15mn et 1t
17H10	Entracte		20mn
17H30	Manche 3	National solo	20mn et 1t
18H00	Manche 3	TGO Side car	15mn et 2t
18H45	Remise des Prix		
19H30	Fin		

Moto-Club Château-Gontier

Echelle 1:1000



Nombre de commissaires mini: 16





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB CHATEAU GONTIER
5,RUE RENE PAILLARD - 53200 SAINT-FORT

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-02775** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTO SIDE CAR CROSS** se déroulant à **CHATEAU GONTIER** du **11/10/2025** au **12/10/2025**.

Cette attestation est valable du **11/10/2025** à **14H00** au **12/10/2025** à **21H30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **23 avril 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.